

Evaluation environnementale stratégique du programme opérationnel FEDER 2021-2027 pour la Wallonie

Rapport sur les incidences environnementales

L'Administration communale de la Ville de MONS informe la population que, dans le cadre de la directive (CE) n°2001/42 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement transposée dans le Code wallon de l'Environnement, vous êtes invité à donner votre avis sur le rapport sur les incidences environnementales (RIE) du projet de Programme opérationnel FEDER 2021-2027 pour la Wallonie.

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à |
|--------------------------------|-------------------------------|--|---|
| 18/08/2021 | 23/08/2021 | Service Environnement – Rue du Miroir, 18 à 7000 Mons – Le 07/10/2021 à 12h | - par voie postale au Collège communal Hôtel de Ville Grand'Place, 22 à 7000 Mons OU - par e-mail à l'adresse suivante : environnement@ville.mons.be OU - au moyen du formulaire électronique disponible via le lien suivant : http://europe.wallonie.be/node/568 |

Les documents, le rapport complet et son résumé peuvent être consultés à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- Sur le site internet WalEurope: <http://europe.wallonie.be/node/568>
- à l'Administration Communale, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (8h30 – 12h et 14h – 16h) OU le mardi jusqu'à 20h - **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS AU MINIMUM 24H A L'AVANCE** - auprès du Service Environnement.

**Contact : service Environnement – environnement@ville.mons.be
Tel. : 065/40.55.82**

Toute personne peut obtenir des explications relatives aux différents documents auprès du conseiller en environnement
065/40.55.85 – environnement@ville.mons.be

La directrice générale adjointe ff,



(s)Daphné KUCHARZEWSKI

Pour le bourgmestre,
Nicolas MARTIN,
l'échevin délégué,

(s)Maxime POURTOIS,
Echevin de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2., sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier.